

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.078

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 18 Juillet à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

9 Juillet 1996

**DATE D'AFFICHAGE**

9 Juillet 1996

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. DENIS par M. BOURGEOIS  
M. SABATHIER par M. MOST  
M. COASSIN par Mlle BARRAUD-DUCHERON  
M. POTENNEC par M. CAU

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 33

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Eglise Notre-Dame / Voiles béton des façades Nord et Sud  
Appel d'offres restreint

VOTE : UNANIMITE

Afin de poursuivre la restauration de l'Eglise Notre-Dame de ROYAN, il y a lieu d'engager une 2ème tranche de travaux qui concerne la réfection partielle (voiles béton uniquement) des façades Sud et Nord de l'édifice.

Le montant total de l'opération a été estimé à hauteur de 8.000.000 Francs TOUTES TAXES COMPRISES.

Un Projet Architectural et Technique (P.A.T.) a été élaboré par Monsieur OUDIN, Architecte en chef des Monuments Historiques qui se décompose comme suit :

1ère Tranche ferme : restauration de la façade SUD  
2ème Tranche conditionnelle : restauration de la façade NORD.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le Projet Architectural et Technique établi par l'Architecte en chef des Monuments Historiques et d'autoriser Monsieur le Maire, à lancer l'appel d'offres restreint sur la base de ce dossier conformément aux articles 295, 298 bis à 300 bis du code des Marchés Publics.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

- VU le dossier de Projet Architectural et Technique (P.A.T.) élaboré par l'Architecte en chef des Monuments Historiques, concernant la 2ème Tranche de restauration de l'Eglise Notre-Dame de ROYAN

- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'approuver le dossier de Projet Architectural et Technique (P.A.T.) établi par le maître d'oeuvre concernant la 2ème tranche de restauration de l'Eglise Notre-Dame de ROYAN,

- d'habiliter Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer un appel d'offres restreint conformément aux articles 295,298 bis à 300 bis du code des Marchés Publics,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des marchés,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, à signer les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2 du code des Marchés Publics,
- d'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 25 Juillet 1996**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**